



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22-04-2026 /

Dossier complet le : 22-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017193/KK P

1 Intitulé du projet

Rehabilitation du Camping de l'Ursuya quartier zelay a Hasparren

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA GILENPURRUNEA

Raison sociale

SCEA

N° SIRET

94019684300012

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

bunel

Prénom(s)

elodie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage, 42A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la rehabilitation et l'amelioration d'un camping existant en zone naturelle dans le departement des Pyrenees-Atlantiques (64). Il inclut la renovation de deux blocs sanitaires, la mise aux normes du systeme d'assainissement, la creation d'une aire de stationnement en entree de site et l'installation de quatre hebergements legers de type structures bois demontables. Le projet ne constitue pas une extension massive, mais une restructuration et une modernisation du site existant.

4.2 Objectifs du projet

Assurer la mise en conformite reglementaire du camping, notamment pour l'assainissement et la securite des blocs sanitaires. Developper un hebergement touristique respectueux de l'environnement, favorisant un tourisme doux et non generateur de nuisances (randonnee, table de ping-pong, bouldrome, activites de plein air, sans equipement numerique envahissant). Maintenir et valoriser le caractere naturel du site, en conservant tous les arbres existants et en limitant l'artificialisation des sols. Garantir la reversibilite des aménagements, permettant un retour a l'etat naturel si necessaire. Creer une complementarite entre activite agricole biologique et accueil touristique, renforçant l'entretien naturel des terrains et la biodiversite locale. Ameliorer la gestion des eaux et des dechets, avec un assainissement naturel, des bassins de retention pour les eaux pluviales, et une aire de vidange pour camping-cars, afin d'eviter les rejets sauvages.. - Ameliorer la qualite d'accueil des usagers en respectant l'environnement. - Maintenir et valoriser le caractere naturel du site, avec conservation de la vegetation existante - Proposer des hebergements et equipements legers et reversibles integres dans le paysage

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus comprennent : - Renovation des blocs sanitaires existants (interieur et toiture). - Mise en conformite de l'assainissement via un systeme d'epandage naturel assurant une infiltration controlees des eaux usees et l'absence de rejet direct dans le milieu naturel. - Creation d'une aire de stationnement a l'entree du site avec surface partiellement impermeabilisee pour permettre la circulation des vehicules et la collecte des dechets mais limiter les impacts en creant des places de parking permeables. - Installation des hebergements demontables et legers ainsi que des equipements de loisirs, en limitant les terrassements et l'artificialisation du terrain sans nuisances sonores ou lumineuses. - Les interventions sont ponctuelles, localisees et concentrees sur certaines zones.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le camping fonctionnera de maniere saisonniere, avec une frequentation maitrisee et des activites de plein air a faible impact (randonnee, loisirs non motorises, equipements legers). L'organisation du site vise a limiter les nuisances, notamment par la concentration du stationnement a l'entree, la reduction des circulations internes et l'absence d'equipements generateurs de bruit ou de pollution lumineuse. La gestion des eaux usees sera assuree par un systeme d'assainissement conforme par epandage naturel, sans rejet direct dans le milieu aquatique. Les eaux pluviales seront gerees par infiltration et dispositifs de retention. Le projet s'inscrit dans une demarche de tourisme responsable, en coherence avec l'activite agricole biologique de l'exploitante, et favorise le maintien des usages extensifs du site (paturage hors saison). En phase de demantelement, les aménagements presentent un caractere reversible. Les hebergements legers, demontables, pourront etre retires sans impact significatif sur les sols. Les terrains pourront retrouver un etat naturel, avec maintien de la vegetation existante et des usages agricoles.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

.Une etude de terrain par un bureau d'etudes (Lurretik) concernant la mise en conformite du systeme d'assainissement, Une reflexion engagee avec les services de collecte des dechets (CAPB), Une analyse de l'etat des arbres qui est en cours,

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
superficie total du terrain 42240 surface affecte au stationnement 95.75 emprise au sol avant travaux 126.9 emprise au sol creee 37.27	(m2, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 270 Voie : Route de Celhay

Lieu-dit :

Localité : 270 Route de Celhay 64240 Hasparren

Code postal : 64240 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°18'37"O Lat. : 43°22'28"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la ville d'Hasparren zone N naturelle, autorisant les équipements touristiques et activites de tourisme sont autorisees sous conditions. aucun incompatibilite en vigueur n'est identifie

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet concerne la rehabilitation d'un ancien camping existant, situe sur la commune de d'Hasparren. Le site a precedemment ete exploite en tant que camping, mais n'est actuellement plus en activite. Ayant ouvert en 1970 il n'y avait qu'une autorisation d'urbanisme a l'epoque et a fonctionne jusqu'en 2015. Le projet a fait l'objet de plusieurs demarches prealables et etudes techniques afin d'en garantir la faisabilite et la conformite reglementaire. Etat initial du site :Le terrain correspond a un ancien camping dont les aménagements sont encore presents mais en etat de vetuste partielle. On y trouve deux blocs sanitaires existants. Le site est aujourd'hui entretenu en prairie avec une vegetation spontanee. Les reseaux (eau, electricite, assainissement) sont presents mais necessitent une remise a niveau pour repondre aux

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	MASSIF DES PYRENEES
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	"LA ROUTE DES CIMES" 2.4km

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendre des besoins en eau liés à l'exploitation du camping (sanitaires, usages domestiques). Ces prélèvements restent modérés et s'inscrivent dans la continuité de l'usage existant du site, déjà exploité en tant que camping. Aucune augmentation significative des prélèvements n'est prévue. Le projet intègre une gestion raisonnée de la ressource en eau, avec des équipements adaptés et une sensibilisation des
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de drainage ni de modification significative des masses d'eau souterraines. Les aménagements prévus sont limités et n'entraînent pas de perturbation notable des écoulements naturels du sol. La gestion des eaux usées repose sur un dispositif d'assainissement par épandage, favorisant l'infiltration naturelle sans rejet direct dans le milieu aquatique. Les eaux pluviales seront gérées par infiltration et dispositif
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas excédentaire en matériaux. Les travaux prévus, principalement liés à la réhabilitation du site existant, n'impliquent pas de terrassements importants ni de production significative de déblais. Les éventuels matériaux issus des travaux (mise en conformité de l'assainissement, aménagement ponctuel de l'aire de stationnement) resteront en quantités limitées et feront l'objet d'une gestion adaptée, conforme à la
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	le projet est en adéquation avec les ressources disponibles. les besoins liés à l'eau potable, liés à l'activité saisonnière du camping, restent modérés et compatibles avec les capacités du réseau existant.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	le projet n'entraîne pas de perturbation significatives. le site correspond déjà à un espace exploité en camping. La réhabilitation est conçue de manière à limiter les impacts sur le milieu naturel.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	le projet n'entraîne pas de consommation significative d'espaces naturels ou agricoles puisque les interventions et le camping sont implantés sur un camping existant et les usages agricoles existants seront maintenues hors période touristique
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	le site étant situé en zone naturelle il peut être concerné par des risques météorologiques (vents, tempêtes) toutefois le site n'est pas identifié comme à risque. il n'y a de modification majeure.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	éventuels risques liés au camping comme eau usées, hygiène d'installation, gestion des déchets... tous ces éléments sont pris en compte et font l'objet de mesures adaptées
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	il y aura des déplacements liés à l'accueil des usagers du camping. il reste modéré et saisonnier. l'organisation du projet vise à limiter la circulation en concentrant les principaux mouvements et stationnements à l'entrée. Il n'y aura pas de création de voirie hormis à l'entrée pour réduire l'impact sur le milieu.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	sources sonores normales liées au camping mais saisonnières et nous ne prévoyons pas d'activités industrielles ou nocturnes, les activités proposées sont douces et le site sera bordé par une
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	l'organisation du site limite les impacts de nuisance sonores en concentrant le stationnement à l'entrée, côté départementale et la circulation interne sera limitée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	odeurs limitées à l'activité normale de camping, le système d'assainissement ne générera pas de nuisance olfactive et la gestion des déchets est organisée avec la CAPP
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	des émissions lumineuses peuvent être liées à l'éclairage des zones de fonctionnement (sanitaires) sur le site qui fait hectare cela semble limité et il n'y aura aucune installation lumineuse intensive
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	rejets normaux liés aux activités du camping (eaux usées domestiques) un dispositif d'assainissement conforme avec épandage est prévu. aucun rejet vers les cours d'eau. une cuve pour les WC chimiques sera à part et
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	les eaux seront gérées par infiltration et installation de dispositifs de rétention afin de limiter le ruissellement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	effluent sont de nature strictement domestique sans caractere industriel ou dangereux. traite par assainissement et du dispositif valide et dimensionne par la SPANC le bureau d'etude et la CAPB
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	principalement des dechets non dangereux lie a l'activite camping, tels que menagers, emballages et dechets assimilés. la gestion est prevue par installation de collecteur de tri et le ramassage sera effectue regulierement. la reflection sur un composteur est en cours. Pas de dechets dangereux? pendant la phase de travaux les dechets seront geres de maniere appropriée par les artisans
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	il s'inscrit dans la rehabilitation d'un camping existant sans modification majeure. Les aménagements prevus sont limites et concus pour s'integrer dans l'environnement naturel . Nous avons fait appel un architecte Basque pour nous diriger sur les plans des batiments pour respecter les codes de ce lieu.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	non le projet n'est pas suceptible de modifier les activites humaines existantes , il s'inscrit dans la continuite d'un usage deja existant en tant que camping et une activite agricole est maintenue et valorisee, par la poursuite de paturage en coherence avec notre exploitation agricole biologique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet, de par sa nature (rehabilitation d'un site existant), présente des incidences limitées sur l'environnement. - Sols : imperméabilisation ponctuelle liée à la création de l'aire de stationnement en entrée de site. - Eaux : travaux liés à la mise en conformité de l'assainissement et gestion des eaux pluviales. - Milieu naturel : perturbations temporaires possibles en phase de travaux (bruit, présence humaine). - Paysage : intégration de nouveaux aménagements légers (hebergements, équipements de loisirs). Toutefois, ces impacts restent localisés, de faible ampleur et temporaires pour la phase chantier. Le projet ne modifie pas significativement la topographie, ni les continuités écologiques, ni les caractéristiques générales du site, déjà exploité en camping.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Préservation des sols et de la végétation : conservation de l'ensemble des arbres existants, limitation des terrassements, absence de voirie interne bitumée. - Gestion de l'eau : mise en place d'un système d'assainissement conforme par épandage naturel, sans rejet direct dans le milieu, installation de dispositifs de rétention des eaux pluviales favorisant l'infiltration, limitation des surfaces imperméabilisées. - Aménagements adaptés : concentration du stationnement en entrée de site afin de limiter les circulations internes, utilisation d'hebergements légers, démontables et intégrés dans le paysage, implantation des équipements sur des zones déjà anthropisées. - Réduction des nuisances : choix d'activités de loisirs non bruyantes et respectueuses de l'environnement, limitation des nuisances sonores et lumineuses, organisation de la gestion des déchets avec tri sélectif et collecte encadrée. - Cohérence écologique globale : projet porté par une exploitante agricole engagée en agriculture biologique, maintien des usages agricoles extensifs (pâturage hors saison), démarche de tourisme doux, respectueuse du site et de la biodiversité. Au regard de ces mesures, les impacts du projet sont évités ou réduits à un niveau faible, sans nécessité de mesures de compensation spécifiques.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne la rehabilitation d'un camping existant et s'inscrit dans une demarche d'amelioration des equipements et de mise en conformite, sans extension significative, ni d'artificialisation importante des sols ne modifiant pas de maniere significative les equilibres ecologiques existants. Les caracteristiques du site et la nature des travaux permettent de considerer que les incidences sur l'environnement restent limitees. Les principaux impacts identifies (impermeabilisation ponctuelle, travaux lies a l'assainissement, perturbations temporaires en phase chantier) sont faibles, localises et maitrises. Le projet integre des sa conception des mesures d'evitement et de reduction, notamment : la conservation de la vegetation existante, la limitation des surfaces impermeabilisees, la gestion naturelle des eaux

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)